

Le débat sur la laïcité, emblématique d'une réflexion sur la République ?

Le terme laïc est un terme d'Eglise qui détermine deux types d'humain : les clercs et les laïcs et cette dualité a traversé les civilisations grecques et romaines.

Le terme de laïcité est apparu quant à lui en 1871 bien que son idée ait parcouru l'histoire depuis 25 siècles.

Du point de vue sémantique, « laïcité » est à rapprocher de laos, peuple en grec, rassemblé dans un projet de société où chacun est à égalité et inclus. La République serait en recherche perpétuelle pour tendre vers cet idéal laïque.

Or la laïcité est née du conflit entre l'Eglise et l'Etat, et dans la période préparatoire à la Loi de 1905, les socialistes pensaient qu'il fallait apaiser la question religieuse pour aborder la question sociale. « *Il est temps que ce grand, mais obsédant problème des rapports de l'Eglise et de l'Etat soit enfin résolu pour que la démocratie puisse se donner toute entière à l'œuvre immense et difficile de la réforme sociale et de solidarité humaine que le prolétariat exige (1).* »

C'est en lisant l'article premier de la constitution de 1946 qu'on mesure le temps de cette évolution politique : « *Article 1 - La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale (2).* »

Tout au long du XX^e siècle, l'interprétation de la loi de 1905 s'est plutôt faite dans un sens libéral, laissant l'Eglise s'organiser comme elle l'entendait.

Aujourd'hui l'influence de l'Eglise (ne faudrait-il pas préciser catholique ?) s'est affaiblie, ce que regrettent nos gouvernants qui voient là une explication aux troubles du comportement de la jeunesse et proposent comme réponse, l'étude du fait religieux à l'école. Comme disait Marx, la religion peut être utilisée comme « *supplément d'âme d'un monde sans âme* » afin de maintenir une conscience embrumée, mystifiée, et fataliser ainsi le capitalisme libéral comme seul modèle possible d'une société moderne et post moderne. Le désespoir engendré rendrait impossible toutes les alternatives sociales et, la

solidarité mise au rebus, la charité deviendrait l'unique moyen de soulager les misères du monde.

Les sujets de défense de la laïcité en ce début de XXI^e siècle, en se limitant aux seules atteintes religieuses, s'éloignent de l'idéal porté par les humanistes et les socialistes des XIX^e et XX^e siècles qui réunissait la République sociale et l'émancipation laïque (3).

Le projet de loi sur la laïcité, en se limitant aux signes religieux a fait acte de déni et de diversion. Le débat aurait été tout autre si le port du voile avait été considéré comme un signe d'aliénation de la femme, intolérable dans les espaces publics épris des principes d'égalité et d'émancipation. D'autres signes d'aliénation auraient été ainsi mis en évidence (conditions de travail, publicité, médias...).

Le débat aurait permis de réaffirmer la laïcité comme valeur universelle qui place l'être humain, ses droits, sa vie non seulement au-dessus des droits religieux mais aussi au-dessus des droits économiques. Il nous aurait évité d'être enfermés dans l'alternative réductrice « être pour ou contre » qui empêche de penser et de s'interroger sur les autres projets de lois et décrets qui rognent les acquis sociaux et compromettent l'émancipation humaine.

On parle d'égalité, mais est-ce que toutes les composantes de la population jouissent concrètement de la possibilité de vivre dans la société française à égalité ?

Quelle égalité des chances à l'école quand le système éducatif ignore tant d'enfants et de jeunes jusqu'à les exclure ?

On parle de liberté de conscience, de liberté d'expression...

Mais quelle liberté possible quand les exclusions économiques et sociales d'un nombre croissant de familles assignent celles-ci et leurs enfants à résidence géographique et culturelle ?



Ce principe peut-il s'appliquer aux valeurs éducatives et philosophiques ?

L'éducation et la neutralité sont antinomiques, éduquer est un engagement, un projet pour que se construisent des individus libres et responsables, des individus porteurs à leur tour de projets d'émancipation.

La République telle que la rêvaient humanistes et socialistes devait être en perpétuelle évolution, en quête d'un idéal universel. Le 21^e siècle verra-t-il son déclin ou son renforcement ?

Faire société avec tous : un premier défi que les éducateurs Freinet tâchent de relever dans leur classe et leur école quotidiennement.

Catherine Chabrun

On parle de fraternité...

Que dire des remises en cause des systèmes de solidarité au profit des ressources individuelles et du recours à la charité pour les exclus ? Que dire toujours de l'implacable esprit de compétition qui mine les liens sociaux jusque dans l'école ?

On parle de justice...

Que dire de l'emprise sécuritaire qui libère les initiatives répressives et étouffe les réponses éducatives ? Que dire encore de la multiplication des poursuites pénales, de l'enfermement, des sanctions financières, des menaces d'expulsion, de l'appel à délation ?

On parle de principe de neutralité pour les enseignants et les éducateurs, mais que penser quand l'école fige les inégalités et les appartenances sociales, raciales et culturelles, quand l'école accepte l'intrusion de l'entreprise (4) ?



(1) Jean Jaurès dans un article de *La Dépêche*, le 15 août 1904

(2) Article 1 de la Constitution de 1958 : La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée.

(3) Même s'il ne faut pas oublier que cet idéal a exclu les femmes jusqu'en 1946.

(4) Voir le « Code de bonne conduite des interventions des entreprises en milieu scolaire », circulaire n° 2001-053 du 28 mars 2001, publiée au BOEN n°14 Du 5 avril 2001.